

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 10.12.97.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 11.06.99 Bulletin 99/23.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71 Demandeur(s) : GUIBERT DENIS — FR.

72 Inventeur(s) : GUIBERT DENIS.

73 Titulaire(s) :

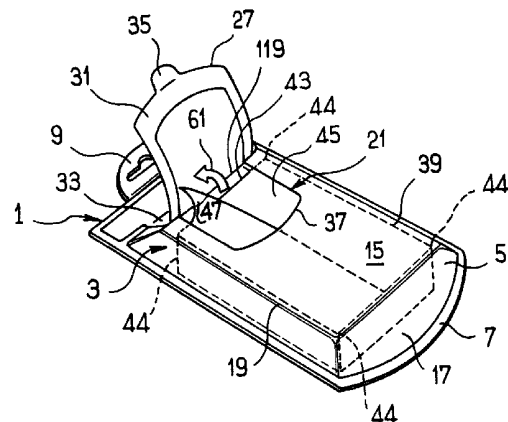
74 Mandataire(s) : BREESE MAJEROWICZ.

54 ETUI POUR PRODUITS, ET ARTICLE OBTENU.

57 L'ouverture de l'étui étanche s'effectue le long d'une li-
gne d'affaiblissement (23) en tirant sur une étiquette (27)
capable d'être recollée.

La ligne d'affaiblissement (23) s'étend jusqu'au
bord (119) de la paroi supérieure de l'étui. Chaque pro-
duit présente sur sa face supérieure un coin de préhension
(47) situé en zone médiane de l'un des bords de la pile. Le
coin de préhension du produit qui se trouve en haut de la
pile est positionné en face de la fenêtre de distribution (37).

Application aux étuis de lingettes humides.



"ETUI POUR PRODUITS, ET ARTICLE OBTENU"

DESCRIPTION

5 La présente invention concerne un étui, et notamment un étui destiné à contenir et distribuer des produits, comme par exemple des produits se présentant sensiblement sous forme de feuille pliée, disposés en pile à l'intérieur dudit étui.

10 Elle vise également un article constitué d'un étui contenant de tels produits.

On connaît des étuis pour produits d'hygiène réalisés à partir d'un film ou d'une feuille de matière plastique souple qui enveloppe les produits. Ces étuis présentent
15 une soudure longitudinale médiane sur l'une de leurs deux grandes faces, et une soudure le long de chacun des deux bords perpendiculaires à la soudure longitudinale.

Sensiblement au milieu de l'autre grande face, ces étuis présentent un dispositif d'ouverture comprenant une
20 ligne d'affaiblissement, par exemple une ligne prédécoupée, non rectiligne, et une étiquette adhésive. L'étiquette recouvre généralement la zone définie à l'intérieur de la ligne d'affaiblissement, et déborde légèrement à l'extérieur de ladite zone.

25 Lors du premier usage de l'étui, on écarte l'étiquette de la paroi correspondante. L'étiquette se décolle de la région de la paroi située à l'extérieur de la ligne d'affaiblissement et entraîne avec elle la région de la paroi située à l'intérieur de la ligne
30 d'affaiblissement. Cette région se détache du reste de la paroi le long de la ligne d'affaiblissement et forme ensuite clapet de fermeture et d'ouverture d'une fenêtre de distribution. On referme l'étui en recollant l'étiquette dans sa position initiale, le clapet se
35 remplaçant sensiblement dans la fenêtre de distribution.

Le WO96/11147 décrit un tel étui destiné à contenir des produits d'hygiène disposés en pile. Il a pour objet

de réduire la surface de l'étiquette adhésive, afin de faire une économie de matériau adhésif. Il présente une ligne d'affaiblissement en forme de V ou de portion de cercle, et une étiquette ayant une forme sensiblement analogue, qui ne recouvre que la ligne d'affaiblissement et les bordures latérales de part et d'autre de celle-ci.

Les étuis de l'art antérieur ont en commun un certain nombre d'inconvénients.

Leur dispositif d'ouverture est placé sensiblement au milieu de l'une de leurs faces. La préhension du produit qui apparaît sur le dessus de la pile à travers la fenêtre de distribution est souvent difficile. On prend aussi le risque de prélever au moins deux produits à la fois au lieu d'un seul.

Les étuis connus présentent en général une soudure longitudinale sur une de leurs faces, à l'instar de nombre d'emballages alimentaires. Cette soudure est inesthétique et confère à l'étui un caractère utilitaire, inadapté notamment à des produits du domaine du luxe, comme par exemple des lingettes imprégnées de parfums prestigieux.

Les étuis de l'art antérieur sont réalisés à partir d'un matériau souple qui ne présente pas la solidité nécessaire à certaines utilisations, et risque par exemple de se déchirer, notamment si l'utilisateur tire sur l'étiquette plus que cela est prévu par le concepteur de l'étui. L'étiquette risque alors de se décoller complètement et d'être difficile à recoller complètement et/ou de manière étanche.

Le but de la présente invention est de proposer un étui pour produits qui remédie à certains au moins des inconvénients de l'art antérieur.

Suivant un premier aspect de l'invention, l'étui comprenant des moyens d'étanchéité et un dispositif d'ouverture définissant sur une face de l'étui un clapet d'ouverture entouré au moins en partie par une ligne d'affaiblissement, est caractérisé en ce que la ligne

d'affaiblissement s'étend au voisinage d'un bord d'arrêt de ladite face.

La ligne d'affaiblissement, seule ou conjointement avec le bord d'arrêt, définit le contour d'une fenêtre de distribution qui est positionnée de manière à chevaucher de préférence un bord du premier produit à distribuer.

Ainsi, l'utilisateur peut à l'aide d'un doigt sélectionner le premier produit qui se présente avant de le prélever facilement. On évite ainsi les difficultés et les gaspillages à l'utilisation.

Le bord d'arrêt a pour fonction d'arrêter le mouvement résultant de la traction sur l'étiquette. Il peut s'agir d'un bord appartenant au contour extérieur de l'étui, ou d'un bord formé en retrait du contour extérieur.

La ligne d'affaiblissement présente de préférence deux extrémités allant sensiblement jusqu'au bord d'arrêt et entre lesquelles la matière de l'étui forme ligne d'articulation pour le clapet.

Suivant un premier mode de réalisation de l'invention, l'étui est réalisé en matière plastique thermoformée, et présente deux coques soudées entre elles par leurs bords libres respectifs. Le bord d'arrêt peut dans ce cas être un bord commun à deux faces de l'une des coques.

Suivant un second mode de réalisation de l'invention, l'étui est réalisé à partir d'une feuille de matériau souple et imperméable, par exemple de matière plastique, pliée en deux le long d'une ligne de pliage de manière à former deux parties sensiblement parallèles, les deux parties étant soudées entre elles par leurs bords libres respectifs. Le bord d'arrêt est de préférence constitué par la ligne de pliage.

Ainsi selon l'un ou l'autre mode de réalisation, l'étui présente deux parties opposées, soudées entre elles par des bords latéraux, et dont les grandes faces ne sont traversées par aucune ligne de soudure. Celles-ci

restent disponibles, par exemple pour recevoir un motif décoratif ou un message de type publicitaire.

Traditionnellement, les produits d'hygiène disposés en pile à l'intérieur de l'étui, sont pliés chacun en un certain nombre de rectangles et/ou carrés élémentaires dont l'un constitue une face du produit plié tournée vers la fenêtre de distribution.

Suivant un aspect de l'invention, l'article, comprenant des produits, comme notamment des produits en papier se présentant sensiblement sous la forme d'une feuille tels que par exemple des lingettes ou des mouchoirs, disposés en pile à l'intérieur de l'étui distributeur présentant une fenêtre de distribution sur l'une de ses faces, est caractérisé en ce que chaque produit présente sur une face tournée vers la fenêtre de distribution un coin de préhension situé en zone médiane de sa face supérieure, et en ce que le coin de préhension du premier produit à distribuer est positionné en face de la fenêtre de distribution de l'étui.

D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront encore dans la description ci-après de deux modes de réalisation donnés à titre non limitatif. Aux dessins annexés:

- la figure 1 représente en perspective un article d'hygiène comprenant un étui selon le premier mode de réalisation et un arrangement de produits d'hygiène dans cet étui;
- les figures 2, 3 et 4 représentent, respectivement en vues de dessus, de face et de côté, l'article d'hygiène de la figure 1;
- la figure 5 illustre les lignes de partage pour un premier mode de pliage d'un produit d'hygiène;
- la figure 6 illustre le premier mode de pliage d'un produit d'hygiène;
- la figure 7 est analogue à la figure 1, mais pour un article d'hygiène dont l'étui correspond à un second mode de réalisation;

- la figure 8 représente en vue de dessus et sous forme dépliée l'étui de l'article d'hygiène de la figure 7;
- la figure 9 est analogue à la figure 8 pour une variante d'exécution;
- les figures 10 et 11 sont analogues aux figures 5 et 6 pour un second mode de pliage.

5
10 Dans le mode de réalisation représenté aux figures 1 à 4, l'étui 1 est réalisé en matière plastique thermoformée semi-rigide et comprend deux coques complémentaires 3 de même forme et de mêmes dimensions, formées chacune d'un corps sensiblement en forme de tronc de pyramide à base rectangulaire ouverte entourée par un bord latéral 7.

15 Les deux coques 3 sont disposées l'une contre l'autre, les deux cavités 5 communiquent l'une avec l'autre et les bords latéraux 7 respectifs sont soudés hermétiquement l'un à l'autre sur tout le pourtour des deux corps.

20 Les bords latéraux 7 sont de préférence de faible largeur devant les dimensions des cavités 5, en pratique leur largeur est la plus petite possible qui soit compatible avec une soudure efficace.

25 Chaque corps présente un fond 15 sensiblement plan et une paroi latérale 17 qui relie le fond 15 et le bord latéral 7. Le fond 15 est séparé de la paroi latérale 17 adjacente par quatre arêtes s'étendant selon le contour 19 du fond 15, obtenues lors du thermoformage.

30 Le fond 15 de l'une des coques 3, dite "supérieure", comporte un dispositif d'ouverture 21. Le dispositif comprend une ligne d'affaiblissement 23 pratiquée dans le fond 15 de la coque 3, par exemple une ligne prédécoupée, qui n'est pas rectiligne ni fermée, et dont les deux extrémités 25 rejoignent le contour 19 en une même arête
35 119 formant bord d'arrêt comme il sera expliqué plus loin.

Le dispositif d'ouverture 21 comprend également une étiquette adhésive 27 disposée sur l'extérieur de la coque 3. L'étiquette 27 recouvre entièrement un clapet 29 défini par la ligne d'affaiblissement 23 et la partie du bord d'arrêt 119 située entre les extrémités 25 de la ligne d'affaiblissement 23 formant ligne d'articulation du clapet. En outre, l'étiquette débord du clapet 29, d'une part sur le fond 15 en ménageant une zone de débordement 31 tout autour de la ligne d'affaiblissement 23, et d'autre part au-delà du bord d'arrêt 119 en ménageant une zone de fixation 33 sur la paroi latérale 17.

A l'opposé de la zone de fixation 33, l'étiquette adhésive 27 est munie d'un onglet 35, prolongeant localement la zone de débordement 31. L'onglet 35 ne possède pas de revêtement adhésif.

Lors de la première utilisation de l'étui 1, l'utilisateur prend l'onglet 35 entre deux doigts et le soulève en direction de la zone de fixation 33.

La zone de débordement 31 de l'étiquette adhésive 27 se décolle du fond 15, pendant que le clapet 29 se découpe de proche en proche le long de la ligne d'affaiblissement 23. Le clapet 29 reste collé à l'étiquette adhésive 27 et laisse apparaître une fenêtre de distribution 37 à travers le fond 15.

Le processus de découpe du fond 15 s'arrête automatiquement lorsqu'il atteint l'arête 119 aux extrémités 25 de la ligne d'affaiblissement 23, car:

- il n'y a pas sur la paroi latérale 17 de ligne d'affaiblissement pour guider la découpe,
- l'arête 119, séparant le plan du fond 15 et le plan de la face adjacente de la paroi latérale 17, forme alors un bord d'arrêt pour le décollage de l'étiquette adhésive 27 et pour la découpe du fond 15, car la traction exercée par l'utilisateur sur l'onglet 35 n'est pas, par rapport à la paroi

latérale 17, orientée dans la direction d'un arrachement,

5 - le même bord d'arrêt 119 constitue, comme déjà exposé une ligne d'articulation naturelle (figure 1) entre le clapet 29 séparé du fond 15 et la paroi latérale 17.

10 Si les extrémités 25 de la ligne d'affaiblissement 23 ne s'étendaient pas sensiblement jusqu'au contour 19, il y aurait un risque de prolongement de la découpe au-delà desdites extrémités 25, de façon irrégulière, sous forme de déchirure, jusqu'à ce que ladite déchirure rencontre ledit contour 19. La déchirure, une fois amorcée, pourrait même se prolonger au-delà. C'est pourquoi il est
15 d'un bord d'arrêt tel que 119.

Pour refermer l'étui 1, l'utilisateur procède de façon inverse à l'ouverture: il ramène le clapet 29 sur la fenêtre de distribution 37 et réapplique la zone de débordement 31 de l'étiquette adhésive 27 sur le fond 15.
20 L'étiquette adhésive 27 est munie d'un revêtement adhésif qui la rend capable de se décoller et de se recoller plusieurs fois, en rétablissant à chaque fois l'étanchéité.

L'étui 1 doit être étanche à l'air et à l'eau, pour
25 éviter toute évaporation du liquide qui imprègne les produits d'hygiène 41 lorsqu'il s'agit de lingettes humides. A cet effet, l'étui 1 comprend des moyens d'étanchéité, parmi lesquels l'étiquette adhésive 27, les lignes des soudures 8, et la ligne d'articulation formée
30 par une partie de l'arête 119.

Dans l'exemple représenté, les bords latéraux 7 peuvent présenter localement une largeur plus importante, par exemple pour réaliser une languette 9 pour la manipulation de l'étui 1 et son accrochage sur un présentoir de vente.
35

Comme le montrent les figures 1 et 4, l'article d'hygiène comprend également une pile 39 de produits

d'hygiène 41 pliés et empilés selon un parallélépipède dans l'espace intérieur de l'étui 1.

La fenêtre de distribution 37 du dispositif d'ouverture 21 chevauche un bord 43 de la pile 39 et en particulier du premier produit à distribuer 45.

L'étui 1 selon l'invention comprend des moyens de poussée 45 pour pousser la pile 39 de produits d'hygiène 41 vers le dispositif d'ouverture 21, et favoriser ainsi le prélèvement du premier produit 41 à distribuer.

Lesdits moyens de poussée 45 comprennent un ressort, par exemple un ressort à lames 45, disposé entre la pile 39 de produits 41 et le fond 15 de la coque 3 qui ne présente pas de dispositif d'ouverture, et représenté en vue de profil sous la forme d'un V à la figure 4.

Les produits d'hygiène 41 sont pliés de manière à présenter un coin de préhension 47 sur leur face supérieure 49 le long du bord 43 qui est chevauché par la fenêtre de distribution et à distance des angles 44 de la pile.

La fenêtre de distribution 37 découvre le coin de préhension 47 du premier produit d'hygiène 41 à distribuer lorsque le clapet 29 est soulevé.

On va maintenant définir un premier mode de pliage d'un produit d'hygiène 41 qui réalise un coin de préhension 47 sur une face dudit produit, comme illustré aux figures 5 et 6.

La figure 5 représente un produit 41 en configuration dépliée sous la forme d'un rectangle R de longueur A et de largeur B. On a matérialisé en pointillés des lignes de partage 51 parallèles aux bords de longueur A et des lignes de partage 53 parallèles aux bords de largeur B.

Ces lignes de partage 51, 53 partagent le rectangle R en rectangles élémentaires 55, 57.

Dans l'exemple représenté, il y a une seule ligne de partage 53 qui définit deux rangées de rectangles élémentaires 55, 57 présentant tous une même longueur élémentaire C qui définit la plus grande dimension du

produit 41 plié parallèlement à la longueur A du produit déplié. Par contre il y a deux lignes de partage 51 qui définissent deux colonnes adjacentes de rectangles élémentaires 55, présentant tous une largeur élémentaire D, et une colonne de rectangles élémentaires 57 présentant une largeur élémentaire E inférieure à la largeur élémentaire D.

La largeur élémentaire D définit la plus petite dimension du produit 41 plié, parallèle au bord d'arrêt 119 dans l'étui.

De préférence la largeur D est sensiblement double de la largeur E. La colonne des rectangles élémentaires 57 qui présente la plus petite largeur E est adjacente à un bord du rectangle R.

Le pliage du produit 41 est illustré à la figure 6. Il comprend les étapes suivantes:

- on plie en accordéon le rectangle R suivant les deux lignes de partage 51, en formant trois volets dont deux présentent la largeur D et le troisième la largeur E,
- on plie ensuite l'accordéon le long de la ligne de partage 53 comme indiqué par la flèche 59.

On met ainsi en contact deux rectangles élémentaires 55 de largeur D, et on oriente vers l'extérieur les rectangles élémentaires 57 de largeur E.

On obtient de cette manière un coin de préhension 47 situé en zone médiane de l'un des bords du produit 41, ledit coin de préhension 47 pouvant être facilement séparé du rectangle élémentaire sous-jacent 55 par un mouvement illustré par la flèche 61 aux figures 6 et 1.

Lorsque l'on forme une pile 39 de produits d'hygiène 41 pliés comme on vient de le décrire, on veille à ce que chaque produit présente un coin de préhension 47 le long d'un même bord de la pile, en les orientant tous de la même façon ou par exemple alternativement dans un sens et dans l'autre.

Lorsqu'on place la pile dans l'étui, on fait en sorte que ce bord de la pile s'étende le long du bord d'arrêt 119 de l'étui.

Ce mode de pliage est particulièrement adapté aux
5 étuis définissant un espace intérieur sensiblement parallélépipédique, et dont la fenêtre d'ouverture 37 est disposée le long d'un petit côté de l'étui, comme c'est le cas pour l'étui représenté aux figures 1 à 4.

Les figures 7 et 8 illustrent un second mode de
10 réalisation de l'étui 1, également apte à recevoir des produits d'hygiène pliés suivant le premier mode de pliage, et qui ne sera décrit que par ses différences avec le premier mode de réalisation.

L'étui 2 est cette fois réalisé à partir d'une pièce
15 65 découpée dans une feuille de matière plastique souple.

La pièce 65 présente un axe longitudinal de symétrie
67, et une ligne de pliage 69 perpendiculaire à l'axe de symétrie 67 et partageant la pièce 65 en deux parties 71,
72 ayant des contours extérieurs sensiblement symétriques
20 par rapport à la ligne de pliage. Elles présentent le long de ce contour un bord latéral 73 dont le contour intérieur est illustré à la figure 8 par une ligne pointillée 75.

L'étui 2 est réalisé en pliant la pièce 65 le long de
25 la ligne de pliage 69 et en soudant l'un contre l'autre les bords latéraux 73 respectifs des deux parties 71, 72. L'étui est fermé hermétiquement sur son pourtour par le pliage la soudure.

La ligne d'affaiblissement 23 est située sur l'une
30 des parties 71. Les extrémités 25 de la ligne 23 s'étendent jusqu'à la ligne de pliage 69.

L'étiquette adhésive 27 recouvre le clapet 39 et
déborde tout autour de celui-ci sur la partie 71
correspondante de l'étui 2, et au-delà de la ligne de
35 pliage 69 sur l'autre partie 72 de l'étui 2.

Lors de la première utilisation de l'étui 2, la
partie 71 se découpe le long de la ligne

d'affaiblissement 23, dégageant une fenêtre de distribution 37 (figure 7). Le processus de découpe s'arrête de lui-même sur la ligne de pliage 69, qui constitue un bord d'arrêt.

5 Les moyens d'étanchéité de l'étui 2 comprennent la nature du matériau constitutif de l'étui, l'étiquette adhésive 27, la ligne de soudure 74 et la ligne de pliage 69.

10 La figure 7 illustre l'arrangement de la pile 39 de produits d'hygiène 41 à l'intérieur de l'étui 2. Il est à noter qu'avec l'étui suivant ce mode de réalisation, et contrairement aux étuis souples de l'art antérieur, on peut disposer les produits d'hygiène dans l'étui par remplissage de celui-ci et non par enveloppement de la
15 pile de produits avec une feuille de plastique. En particulier on peut préparer l'étui en pliant le long de la ligne de pliage, puis en soudant une partie des bords latéraux, avant de remplir la poche ainsi formée avec la pile de produits, et de souder la dernière partie des
20 bords latéraux.

Une variante d'exécution du second mode de réalisation de l'étui 2 est illustrée à la figure 9.

25 Cette fois, la fenêtre de distribution 37 est disposée le long d'un grand côté de l'étui 2. A cette variante d'exécution correspond un second mode de pliage des produits d'hygiène 41 qui va être décrit en référence aux figures 10 et 11.

30 La figure 10 représente un produit 41 en configuration dépliée sous la forme d'un rectangle R de longueur A et de largeur B. On a matérialisé en pointillé des lignes de partage 77 parallèles aux bords de longueur A et des lignes de partage 79 parallèles aux bords de largeur B.

35 Ces lignes de partage 77, 79 partagent le rectangle R en rectangles élémentaires 81.

Dans l'exemple représenté, il y a deux lignes de partage 77 qui définissent trois rangées 83, 85, 87 et

deux lignes de partage 79 qui définissent trois colonnes 89, 91, 93 de rectangles élémentaires 81.

La rangée centrale 83 présente une longueur élémentaire F qui définit la plus grande dimension du produit 41 plié. Les rangées 85, 87 présentent respectivement des longueurs élémentaires G, H, toutes deux plus petites que la longueur élémentaire F. De préférence, les longueurs élémentaires G et H sont complémentaires de sorte que leur somme $G + H$ est sensiblement égale à la longueur élémentaire F.

Les colonnes adjacentes 89 et 91 présentent toutes deux une largeur élémentaire J qui définit la plus petite dimension du produit 41 plié. La colonne 93 présente une largeur élémentaire K réduite par rapport à J. Cette colonne 93 est adjacente à un bord du rectangle R.

Le pliage du produit 41 est illustré à la figure 11. Il comprend les étapes suivantes:

- on plie en accordéon le rectangle R suivant les lignes de partage 79, en formant trois volets de largeur respective G, F, H; l'accordéon présente sur deux faces opposées des volets de largeur réduite qui partent de deux bords latéraux opposés;
- on plie ensuite l'accordéon le long des lignes de partage 79, par exemple encore en accordéon, comme illustré par la flèche 95 à la figure 11.

On prend comme face supérieure du produit celle où les rectangles élémentaires sont les plus grands.

On obtient ainsi un coin de préhension 47 situé en zone médiane d'un bord de la face supérieure du produit 41, ledit coin de préhension pouvant être facilement séparé du rectangle élémentaire 81 sous-jacent par un mouvement illustré par la flèche 97 à la figure 11.

Bien sûr, l'invention n'est pas limitée aux exemples qui viennent d'être décrits et de nombreux aménagements peuvent être apportés à ces exemples sans sortir du cadre de l'invention.

On pourrait envisager des étuis de formes différentes, pour chacun des deux modes de réalisation.

Les exemples qui ont été décrits concernent un étui pour produits d'hygiène, mais on peut envisager les mêmes
5 étuis destinés à d'autres produits, sans sortir du cadre de l'invention.

On pourrait envisager que les produits d'hygiène 41 ne soient pas de forme rectangulaire, mais par exemple de forme carrée. Les modes de pliage précédemment décrits
10 pourraient être appliqués de la même manière.

Les associations qui ont été décrites entre chaque mode de réalisation ou variante d'exécution de l'étui de chaque mode de pliage sont préférées mais non-limitatives.

Revendications

1. Etui (1, 2) comprenant des moyens d'étanchéité (27, 8, 19, 74, 69) et un dispositif d'ouverture (21) définissant sur une face de l'étui (1, 2), un clapet d'ouverture (37) entouré au moins en partie par une ligne d'affaiblissement (23) caractérisé en ce que la ligne d'affaiblissement (23) s'étend au voisinage d'un bord d'arrêt (19, 69) de ladite face.

2. Etui (1, 2) selon la revendication 1, caractérisé en ce que la ligne d'affaiblissement présente une discontinuité définissant une ligne d'articulation du clapet (37) entre deux extrémités (25) s'étendant sensiblement jusqu'au bord d'arrêt.

3. Etui selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que les moyens d'étanchéité (27, 8, 19, 74, 69) comprennent une étiquette adhésive (27) qui recouvre tout le clapet d'ouverture (37) défini par la ligne d'affaiblissement (23), et en ce que l'étiquette s'étend au-delà du bord d'arrêt (19, 69) de la face.

4. Etui (1, 2) selon la revendication 3, caractérisé en ce que l'étiquette adhésive (27) est munie d'un revêtement adhésif qui la rend capable de se décoller et se recoller plusieurs fois.

5. Etui (1, 2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le clapet d'ouverture (37) chevauche un bord (43) du premier produit (41) à distribuer.

6. Etui (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il est réalisé en plastique thermoformé, et présente deux

coques (3) soudées entre elles par leurs bords libres (7) respectifs.

7. Etui (1) selon la revendication 6, caractérisé en ce qu'il est muni de moyens de poussée (45) pour pousser les produits (41) contre le dispositif d'ouverture (21).

8. Etui (1) selon la revendication 7, caractérisé en ce que les moyens de poussée (45) comprennent un ressort.

9. Etui (2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il est réalisé à partir d'une pièce (65) de matière plastique souple, pliée en deux le long d'une ligne de pliage (49) de manière à former deux parties (71, 72) sensiblement parallèles, les deux parties (71, 72) étant soudées entre elles par leurs bords libres (73) respectifs.

10. Etui (1, 2) selon la revendication 9, caractérisé en ce que le bord d'arrêt est constitué par la ligne de pliage (69).

11. Etui (1, 2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que les moyens d'étanchéité (27, 8, 19, 74, 69) comprennent une ligne de pliage (19, 69) le long d'un bord périphérique et au moins une ligne de soudure (8, 74) le long du reste de la périphérie.

12. Article, comprenant des produits (41), comme notamment des produits se présentant sensiblement sous la forme d'une feuille tels que par exemple des lingettes ou des mouchoirs en papier, disposés en pile (39) à l'intérieur d'un étui distributeur (1, 2) dont toutes les caractéristiques sont celles des revendications 1 à 11, caractérisé en ce que chaque

produit (41) présente sur une face tournée vers la fenêtre de distribution (37) un coin de préhension (47) situé en zone médiane de sa face supérieure, et en ce que le coin de préhension (47) du premier produit à distribuer est positionné en face de la fenêtre de distribution (37) de l'étui (1, 2).

13. Article selon la revendication 12, caractérisé en ce que le produit (41) est plié:

- en accordéon suivant une première direction (51, 79), de manière à superposer au moins deux volets de largeurs différentes (D; E; F; G; H),

- puis au moins une fois suivant une seconde direction (53, 77) perpendiculaire à la première, un volet de largeur réduite apparaissant sur l'extérieur du produit plié (41) .

14. Article selon la revendication 13, caractérisé en ce que l'accordéon présente sur une face opposée au volet de largeur réduite un second volet de largeur réduite partant d'un bord latéral opposé.

15. Article selon l'une des revendications 12 à 14, caractérisé en ce que le coin de préhension (47) est adjacent à un bord de la pile et le contour de la fenêtre entoure le coin de préhension en chevauchant ledit bord de la pile.

16. Article, selon l'une quelconque des revendications 12 à 15, caractérisé en ce que les produits sont des produits d'hygiène.

1 / 3

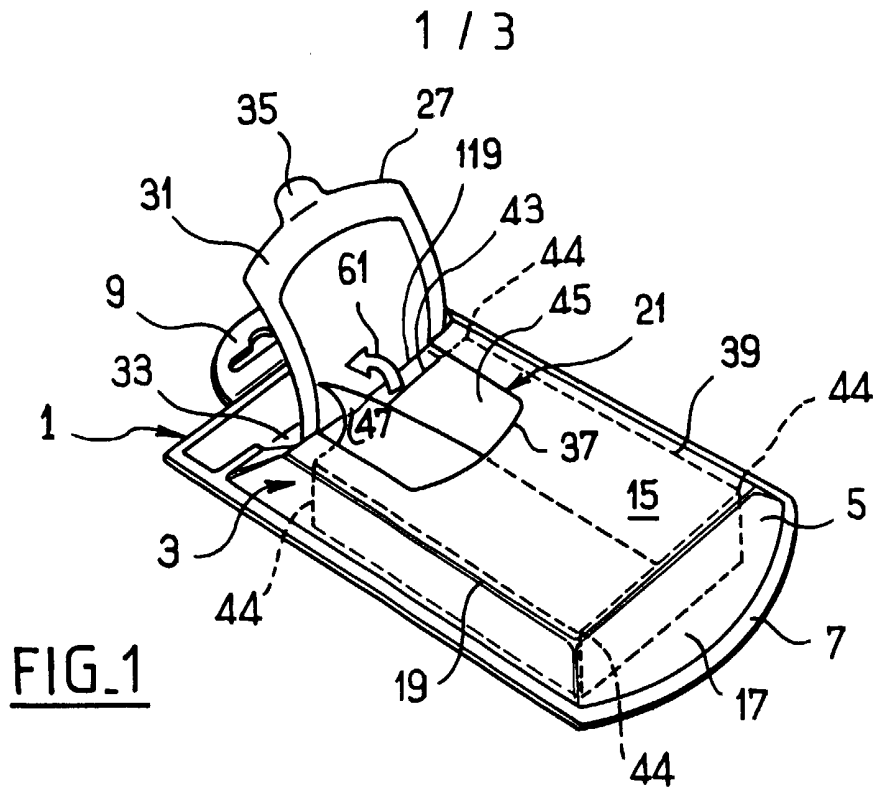


FIG. 1

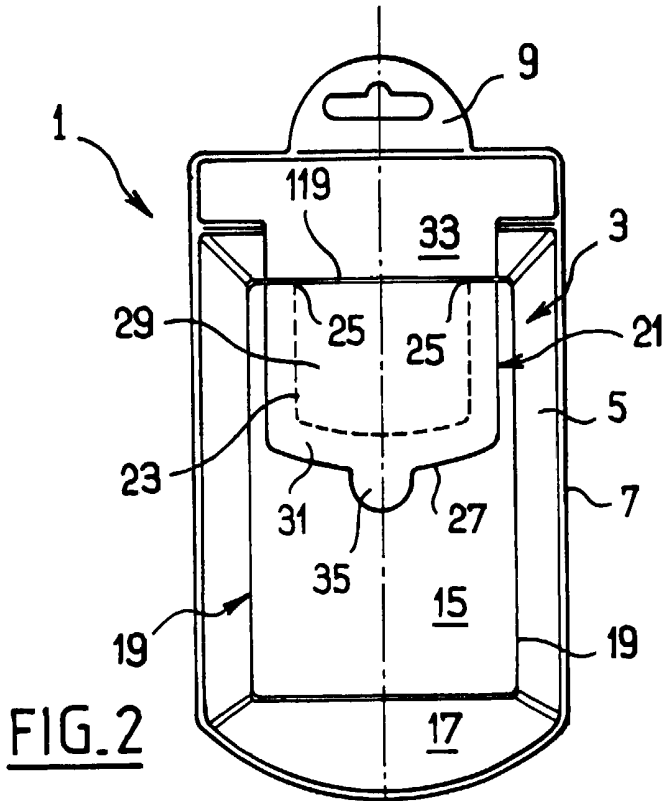


FIG. 2

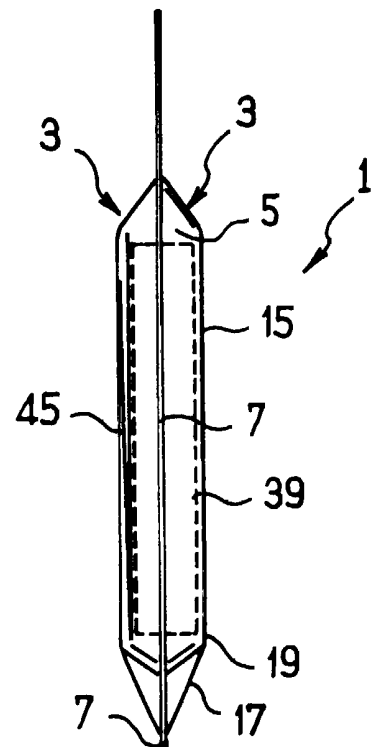


FIG. 4

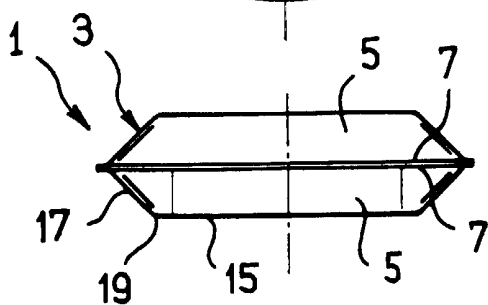


FIG. 3

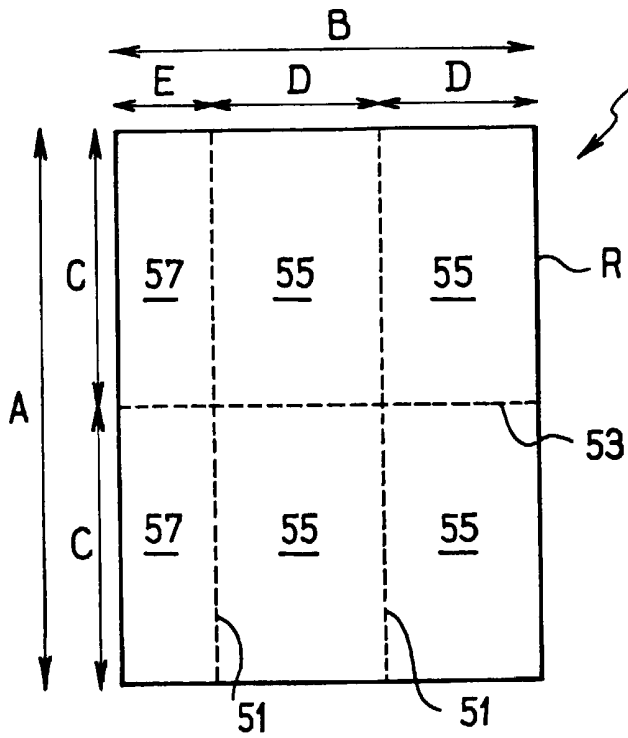


FIG. 5

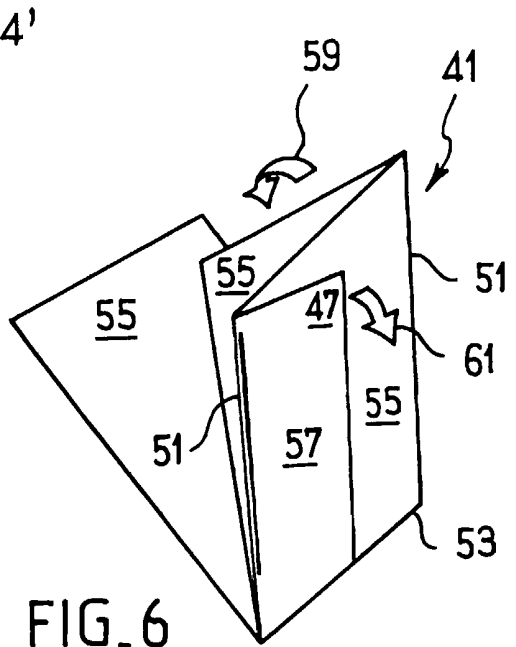


FIG. 6

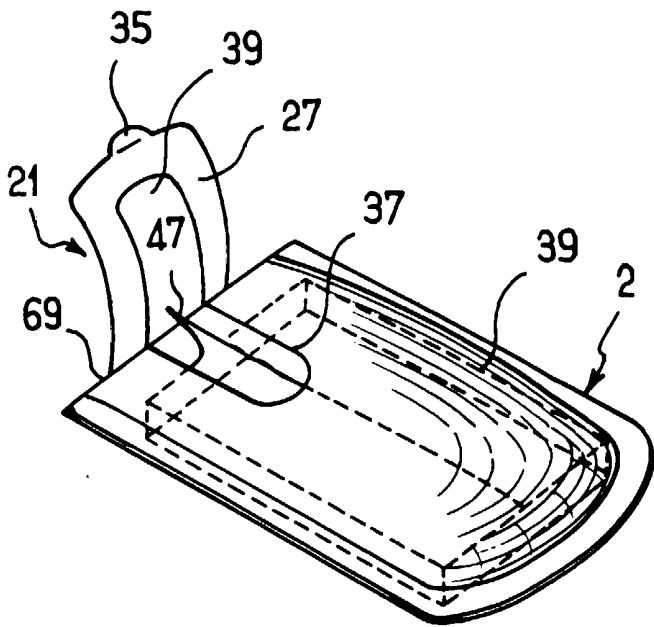


FIG. 7

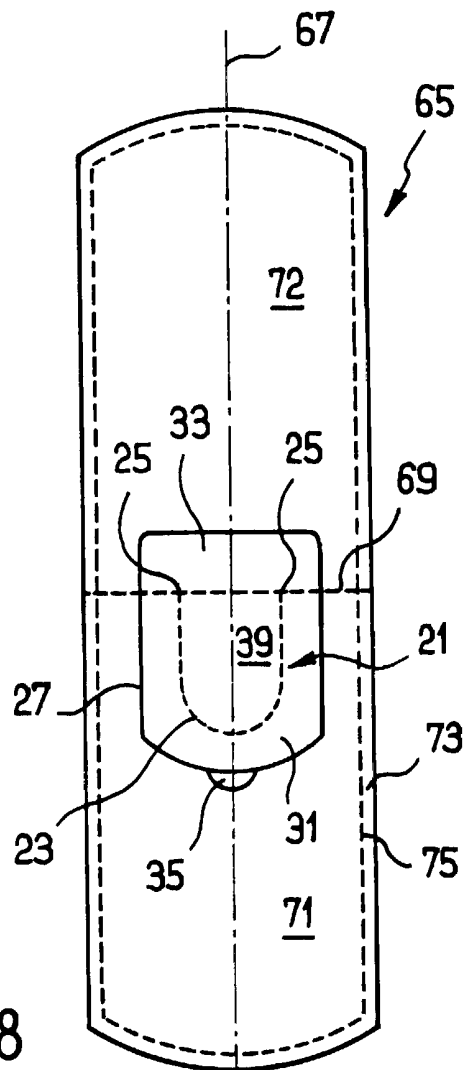


FIG. 8

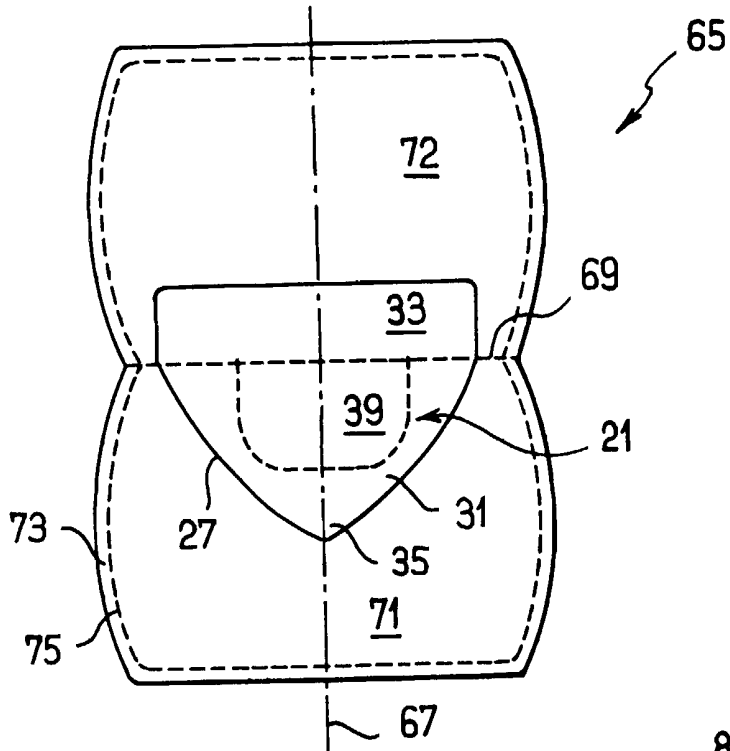


FIG. 9

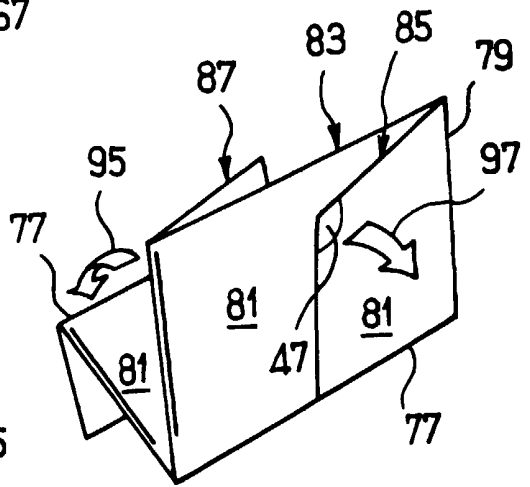


FIG. 11

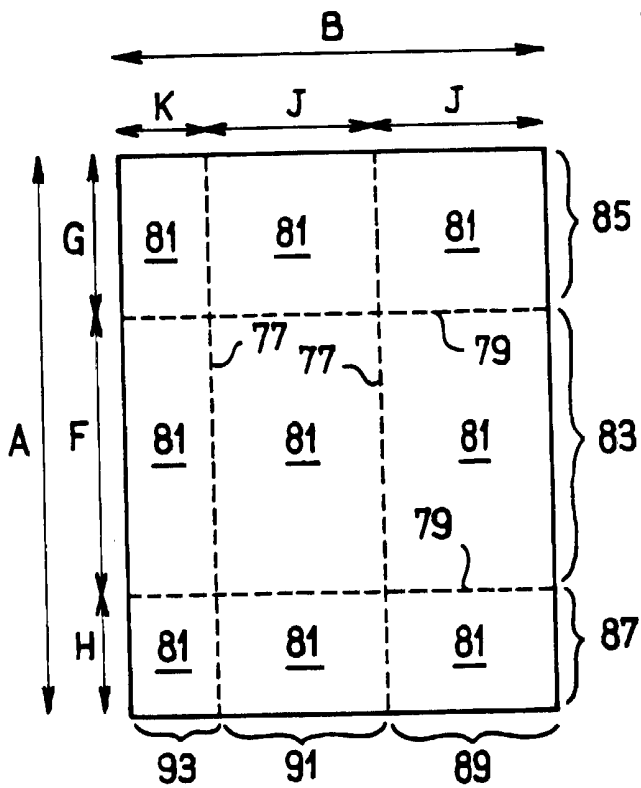


FIG. 10

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLEétabli sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

Documents considérés comme pertinents

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendications concernées de la demande examinée	Domaines techniques recherchés (INT CL ^a)
X	EP O 475 463 A (FOCKE) 18 Mars 1992 * colonne 4, ligne 9 - colonne 5, ligne 4; figures 1,2 *	1-5	B 65 D
X	WO 91 04920 A (ANDERSSON) 18 Avril 1991 * page 11, ligne 24 - page 12, ligne 3; figures 8A-9 *	1-5,9-11	
A	US 5 642 810 A (WARNER ET AL) 1 Juillet 1997 * abrégé *	1,6	
A	US 4 706 844 A (OMDOLL ET AL) 17 Novembre 1987 * abrégé *	7,8	
Date : 7 Octobre 1998		Examineur : Leong, C	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date ou qu'à une date postérieure D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	